



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Elektrizitätskommission ElCom
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Commissione federale dell'energia elettrica ElCom
Federal Electricity Commission ElCom

Calcul des coûts pour les tarifs 2011 25 juin 2010



25 juin 2010



Disclaimer

Les avis exprimés dans le présent exposé reflètent l'opinion du Secréariat technique et ne lient aucunement la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).



1. Introduction et présentation

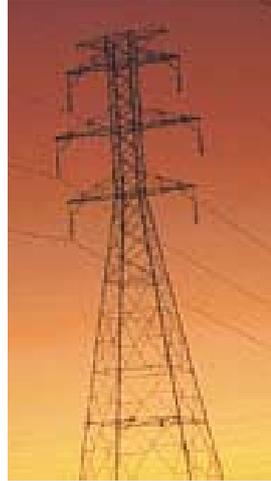
2. Délais et documents relatifs

3. Conditions cadre

1. Principe de l'année de base
2. Coûts de capital imputables
3. Coûts d'exploitation imputables

4. Calcul des coûts 2011

5. Questions



1. Introduction et présentation

2. Délais et documents relatifs

3. Conditions cadre

4. Calcul des coûts 2011

5. Questions



Questionnaire calcul des coûts



5



Introduction

- La libéralisation du marché a induit une charge de travail supplémentaire pour les gestionnaires de réseau.
- L'EiCom en est consciente.
- Il s'agit toutefois d'une charge de travail supplémentaire ponctuelle, dans la phase initiale.
- Introduction de nouveaux instruments au fur et à mesure
- Le Secrétariat technique se tient à disposition en cas de questions (hotline, formation etc.)

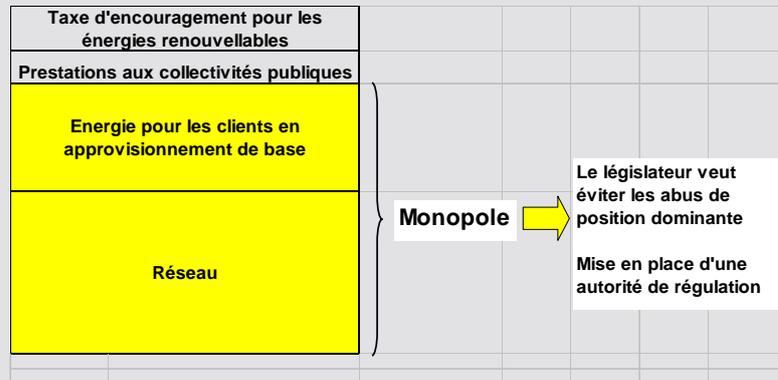
- L'ouverture du marché de l'électricité implique
 - nouvelles tâches, compétences et autorités
 - mais aussi de nouvelles possibilités (nouvelles activités, transparence)

- Dans la plupart des cas, les GRD sont compréhensifs et coopératifs
- Bons rapport et excellente collaboration
- Nous vous en remercions!

6



Libéralisation du marché de l'électricité



7



A quoi sert l'outil de calcul des coûts?

1. Il permet de mettre à disposition de l'EICOM des données sous forme standardisée, afin de pouvoir examiner en détail les différents aspects du nouveau cadre légal et de poser les questions appropriées le cas échéant.
2. Il sert de base pour les décisions de l'EICOM en cas de vérification des tarifs ou d'autres contrôles. Par conséquent, veuillez remplir ce questionnaire sur la base des données que vous avez utilisées pour calculer vos tarifs!
3. Grâce à cet outil, le GRD possède un aperçu détaillé de son réseau et de ses coûts.

8



Feedback de l'année dernière

Les 100 plus grands gestionnaires de réseau:

1. distribuent 80 % de l'énergie fournie aux consommateurs finaux,
2. facturent CHF 4,4 milliards pour l'utilisation du réseau (RUR)
 - dont CHF 2,8 milliards pour leur propre réseau
3. Pour les tarifs 2010, la part des coûts de capital calculés et des coûts d'exploitation se monte à
 - 43% resp. 57% pour un taux d'intérêts de 3,55 % (resp. 4,55 %)
 - et une valeur résiduelle des installations de CHF 14 milliards.
4. Facteur 50 entre le plus grand et le plus petit GRD
5. La qualité des données peut être améliorée!

9



Agenda

1. Introduction et présentation
2. Délais et documents relatifs
3. Conditions cadre
4. Calcul des coûts 2011
5. Questions

10



2. Les dates importantes

31 mars 2010

- Données sur la qualité de l'approvisionnement en 2009

31 août 2010

- Comptes annuels 2009 (par ex. CO, MHC, etc.)
- Comptabilité analytique tarifs 2011, avec rapport annuel
- Tarifs électricité 2011, avec feuille tarifaire
- Annonce de changements pour la RUR (timbre)
- Annonce de changements pour les prix de l'énergie pour les consommateurs finaux avec approvisionnement de base

Toute l'année:

- Mise à jour de vos données de base, zones de desserte et personnes de contact

11



Agenda

1. Introduction et présentation

2. Délais et documents relatifs

3. Conditions cadre

1. Principe de l'année de base
2. Coûts de capital imputables
3. Coûts d'exploitation imputables

4. Calcul des coûts 2011

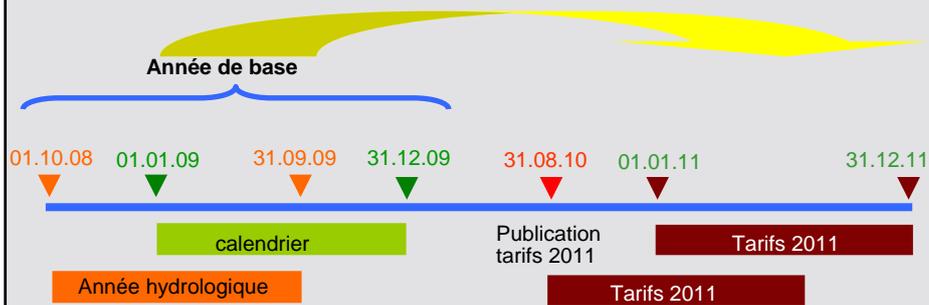
5. Questions

12



1. Le principe de l'année de base

- L'**année de base** correspond au **dernier exercice comptable bouclé** qui précède la période de calcul des coûts.
- Pour les tarifs 2011, l'exercice comptable **2009** bouclé (calendrier ou année hydrologique) constitue l'année de base.

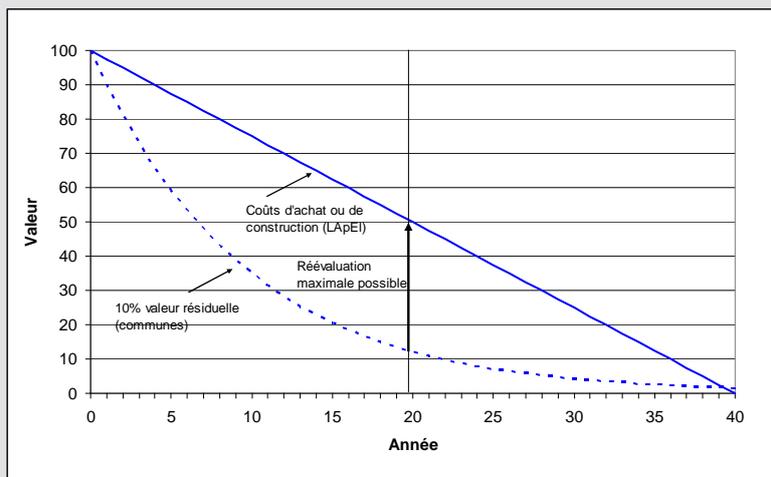


13



2. Coûts de capital imputables (1)

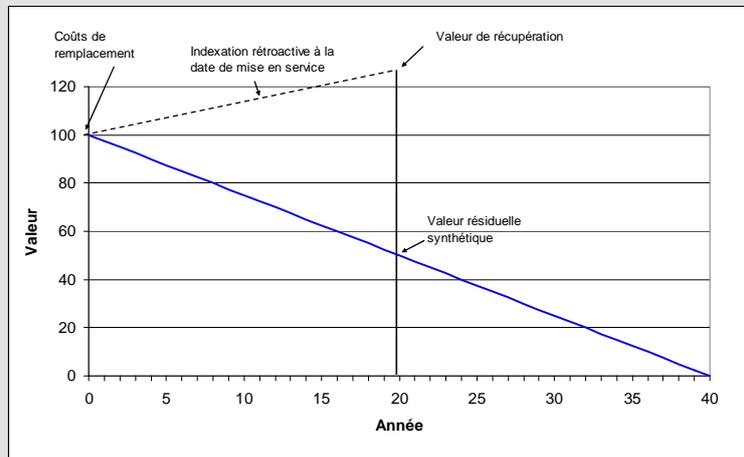
Valeur du réseau sur la base des coûts historiques



14



2. Coûts de capital imputables (2) Evaluation synthétique à titre d'exception



15



2. Coûts de capital imputables (3) Article 13 alinéa 4 OApEI

Art. 13 al. 4 OApEI Coûts de capital imputables

Si, exceptionnellement, il n'est plus possible de déterminer les coûts d'acquisition ou de fabrication des installations, il faut les calculer comme suit: les coûts de remplacement sont déterminés de manière transparente sur la base d'indices des prix officiels et appropriés, rétroactivement à la date d'acquisition ou de fabrication. Les coûts déjà facturés d'exploitation ou de capital des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation doivent être déduits. Dans tous les cas, seule entre en considération la valeur d'une installation comparable. 20 % de la valeur ainsi calculée doivent être déduits.

16



2. Coûts de capital imputables (6) Modification des règles d'activation: exemples (suite)

GRD a:

- avant la LApEI, tous les coûts ont toujours été financés via le compte d'exploitation par les clients.

- Le client payait jusqu'en 2008 9 ct/kWh

- LApEI:

- Modification des règles d'activation, tous les investissements dès CHF 10'000.- portés à l'actif

→ La RUR passe de 9 ct/kWh à 7,5 ct/kWh.

GRD b:

- avant la LApEI, tous les coûts de CHF 10'000 et plus ont été activés et aucune de ces charges n'a été financées via le compte d'exploitation par les clients.

- Le client payait jusqu'en 2008 9 ct/kWh

- LApEI:

- Règles d'activation inchangées, à partir de CHF 10'000.-

→ La RUR est maintenue par ex. à 9 ct/kWh.

19



2. Coûts de capital imputables (7) Achats de réseaux

Le prix d'achat est sans importance pour déterminer les coûts de capital imputables. La base, conformément à l'art. 15, al. 3, LApEI est toujours constituée par les coûts initiaux d'achat ou de construction des installations existantes.

Si, à la place, le prix d'achat devait être utilisé,

1. on viole la loi,
2. la valeur pourrait être manipulée par des achats ou des ventes et
3. l'acheteur du réseau acquiert, avec ledit réseau, aussi des clients et avec cela un débouché extérieur pour l'énergie. En conséquence, le prix d'achat reflète aussi partiellement la valeur des relations avec la clientèle.

voir FAQ, www.elcom.admin.ch



20



2. Coûts de capital imputables (8) Calcul WACC 2011

Rendement moyen des obligations de la Confédération	2.52%
Supplément correspondant à l'indemnité de risque	1.73%
WACC total	4.25%

Voir directive 2/2010

21



3. Coûts d'exploitation imputables (1)

Seul les **coûts effectifs** sont imputables en tant que coûts d'exploitation.

Valeurs effectives sur la base des charges et des produits du dernier exercice bouclé (année de base), qui précède la période de calcul des tarifs.

Les charges et les produits sont à reproduire à partir du compte de résultats des comptes annuels.

Des **valeurs prévisionnelles** peuvent être prises en compte,

- quand un évènement particulier provoquant une hausse ou une réduction des coûts est connu au moment du calcul des tarifs et peut être estimé correctement.
- quand le compte de résultats de l'année de base ne constitue pas une base adaptée pour déterminer les coûts d'exploitation imputables.

voir décision swissgrid paragraphes 91 et 92

22



3. Coûts d'exploitation imputables (2) Points-clé lors de la vérification des coûts d'exploitation

- Les coûts d'exploitation sont-ils identiques aux charges de l'année de base?
- Les autres produits d'exploitation sont-ils pris en compte (réduction des coûts)?
- Les frais généraux sont-ils répartis à l'aide de clés respectant le principe de causalité?

23



Pause

Pause



24



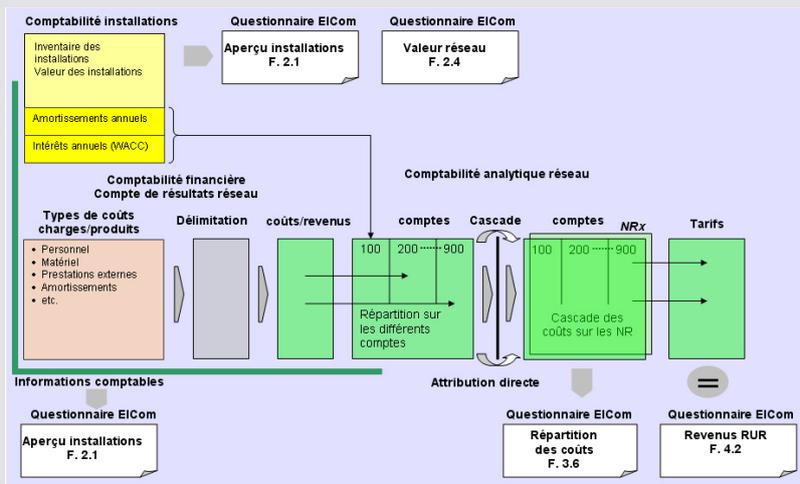
Agenda

1. Introduction et présentation
2. Délais et remises de documents
3. Conditions cadre
- 4. Calcul des coûts 2011**
5. Questions

25



Aperçu général



26



Navigation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Confédération suisse de l'énergie

Présentation de la comptabilité analytique 2011 pour gestionnaires de réseaux, light



Coordonnées	Aperçu installations	Généralités	Structure tarifaire	Revenus Energie	Feed-back
Structure du réseau	Immobilisations hist.	Différences couverture	Revenus RUR	Coûts d'acquisition	Envoi à l'EICom
	Immobilisations synth.	Calcul des coûts			
	Aperçu valeur réseau	Aperçu des charges			
	Contrib. CRR et CCR	Remarques			
		Centres de coûts			
		Fds. de roulement net			

27



Formulaire 1.1, coordonnées

Objectif: faire connaissance avec le GRD

- Informations générales
- Personne de contact
- Secteurs d'activités

28



Formulaire 1.2, structure du réseau

Objectif: aperçu de données quantitatives concernant l'énergie et le nombre de clients

- Aperçu du réseau
- Ventes et livraison
- Nombre de clients

29



Formulaire 2.1, aperçu installations

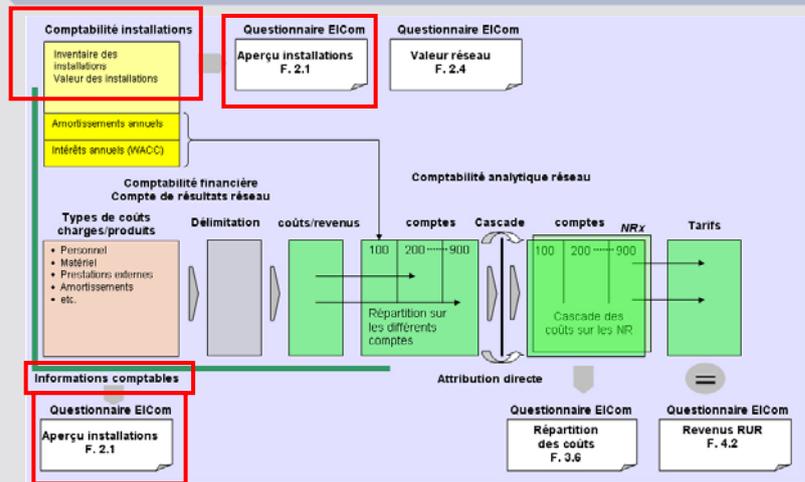
Objectif: aperçu sur les installations du réseau et informations comptables

- 1ère partie: aperçu sur le réseau électrique suisse
- 2ème partie: informations comptables concernant le réseau

30



Formulaire 2.1, aperçu installations



31



Formulaire 2.1, aperçu installations

1ère partie: données techniques

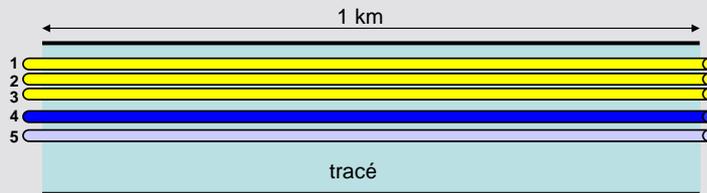
➤ Objectif: obtenir un aperçu technique du réseau

- permet de mettre en relation les caractéristiques techniques du réseau et les coûts que vous faites valoir pour ce réseau, est-ce que cela est plausible?
- comprend les installations nécessaires à l'exploitation, avec les installations amorties mais toujours en service, et les installations avec des droits d'utilisation.

32



Formulaire 2.1, aperçu installations



1- 3 électricité

4 fibre optique (communication)

5 tube de réserve

Formulaire 2.1: indiquez uniquement le nombre de mètres, soit **1,0 km**.

Pour les coûts de réseau, seule la part du tracé utilisée pour la distribution d'électricité doit être prise en compte. Pour l'exemple ci-dessus, cela correspond à 3/5 du tracé.

Si certains tuyaux sont utilisés par ex. pour la fibre optique, les coûts engendrés (part du tracé) doivent être déduits des coûts de réseau.

33



Formulaire 2.1, aperçu installations

2ème partie: informations comptables

- **Limite d'activation** des immobilisations (installations du réseau)

- Peut être différente pour la comptabilité financière et le calcul de la RUR (= théorique)
- En fonction du montant ou d'autres critères de sélection (par. ex nouvel investissement, remplacement d'installations, etc.)

- **Imputation des charges**

Les charges ne peuvent pas être reportées deux fois dans le calcul de la RUR, une première fois en tant que coûts d'exploitation (comptabilisées dans le compte de résultats) et une deuxième fois en tant que coûts de capital (car activées dans le bilan puis amorties et rémunérées par le taux d'intérêt).

34



Formulaire 2.4, valeur réseau

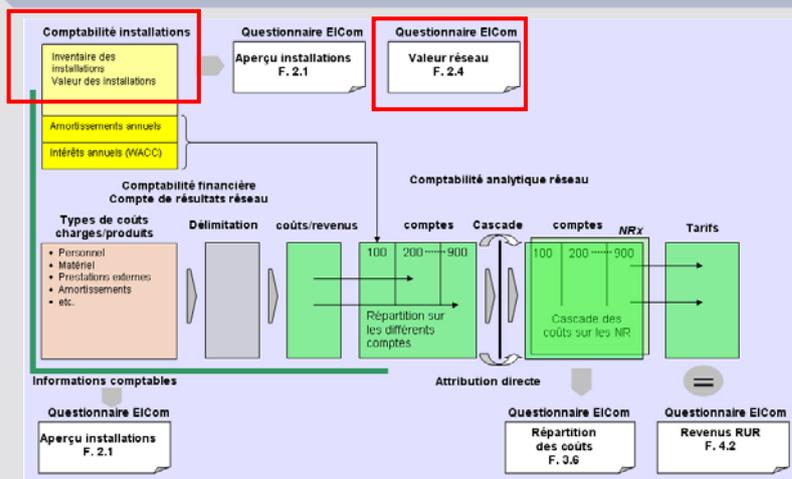
Objectif: connaître la valeur de réseau utilisée pour calculer vos coûts de capital

- Présentation, selon les différentes classes d'installations, de la valeur historique et synthétique des installations nécessaires à l'exploitation
- 20% doivent être déduits de la valeur des installations évaluées selon la méthode synthétique (art. 13 al. 4 OApEI).
- Si vous appliquez le WACC non-réduit, veuillez indiquer le numéro de référence de votre demande (art. 31 al. 2 OApEI).
- **Les coûts qui ont été financés via les coûts d'exploitation, ne peuvent pas être imputés au calcul des coûts, car ils ont déjà été payés une 1ère fois par les consommateurs finaux**
 - la valeur résiduelle et les coûts de capital = 0!

35



Formulaire 2.4, valeur réseau

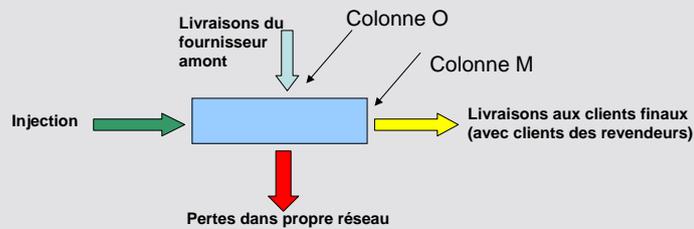


36



Formulaire 3.1, généralités

Objectif: présenter les coûts des fournisseurs amont et pertes actives



	M	N	O	P
35	(5) (?)		(6) (?)	
	Energie utilisée par le fournisseur amont dans son calcul [kWh]	Moyenne [Ct/kWh]	Energie injectée par le fournisseur amont [kWh]	Moyenne [Ct/kWh]
36				
37	1'800'000	5.56	1'600'000	6.25
38				
39	1'800'000	5.56	1'600'000	6.25

37



Formulaire 3.6, répartition des coûts

Objectif: calcul des coûts de réseau

- Partie centrale du questionnaire
- Aperçu des coûts de réseau **après cascade** selon l'art. 16 al. 1 OApEI.
- La présentation (positions 100 à 900) est reprise du schéma des comptes du SCCD-CH 2008 de l'AES (p. 14), dans lequel les positions 100 à 900 sont exposées en détail.
- Nous ne vous demandons pas le détail de vos coûts de réseau par niveau de tension **avant cascade** (correspond au formulaire 3.3 « Calcul des coûts » de la version longue) mais vous devez les connaître afin de pouvoir compléter le formulaire 3.6.

38



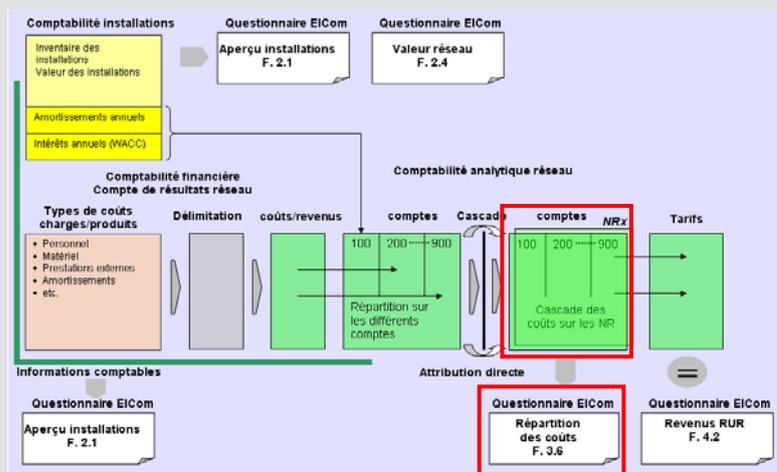
Formulaire 3.6, différences de couvertures des années précédentes (position 600.4

- Les coûts de réseau (coûts de capital et coûts d'exploitation) et les revenus des rémunérations pour l'utilisation du réseau pour une période tarifaire ne coïncident jamais à 100%.
- Les différences de couverture des années précédentes, en l'occurrence pour le calcul des tarifs 2011 les excédents de recettes ou les découverts provenant des tarifs 2009, sont à reporter sous la position 600 (coûts de gestion des réseaux) du formulaire 3.6
- Une directive de l'EiCom concernant le report des différences de couverture va être publiée très prochainement sur notre site Internet.

39



Formulaire 3.6, répartition des coûts



40



Formulaire 4.1, structure tarifaire

Objectif: mise en page du prochain formulaire

- Structure le formulaire 4.2 *Revenus RUR* en fonction du nombre de tarifs et de leurs caractéristiques

41



Formulaire 4.2, Revenus RUR

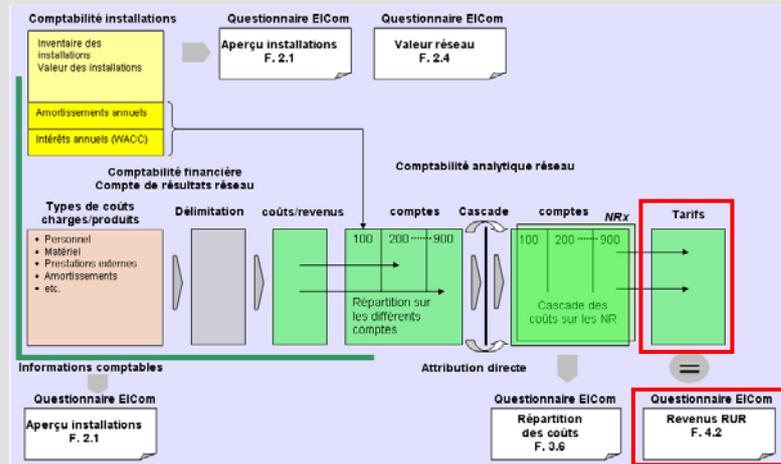
Objectif: aperçu des tarifs et des revenus des rémunérations pour l'utilisation du réseau

- Comparaison entre les coûts de réseau et les revenus des rémunérations pour l'utilisation du réseau

42



Formulaire 4.2, Revenus RUR



43



Formulaire 5.1, Revenus énergie clients en approvisionnement de base

Objectif: aperçu des tarifs et des revenus provenant de la distribution d'énergie aux clients avec approvisionnement de base

- Comparaison entre les revenus et les coûts pour l'énergie

44



Formulaire 5.2, coûts d'acquisition et taux de changement de la clientèle

Objectif: aperçu des coûts et des revenus de l'énergie pour les clients en approvisionnement de base

- Coûts d'approvisionnement (production propre et/ou achats d'énergie)
- Coûts de distribution (coûts administratifs et coûts de distribution)
- Bénéfice de la distribution:
chiffre d'affaire de la fourniture d'énergie - coûts pour la fourniture d'énergie
- Répartition entre la distribution dans son ensemble et les clients avec approvisionnement de base

Taux de changement

- Indicateur de l'évolution de la libéralisation du marché

45



Est-il possible de faire du bénéfice dans le cadre de la distribution d'énergie?

- Différenciation entre les clients libres, ayant fait usage de leur droit d'accès au réseau, et les clients en approvisionnement de base
- Selon l'art. 4 OApEI, la composante tarifaire due pour la fourniture d'énergie aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base se fonde sur les coûts de production et d'achat à long terme du GRD.
- Les coûts d'acquisition contiennent un bénéfice approprié.
- Mais le risque avec les clients captifs est faible.
- Ce que signifie « approprié » n'a pas encore été défini.

46



Feedback et envoi du formulaire à l'EICom

- Possibilités de nous faire part de vos remarques et vos suggestions concernant le questionnaire de comptabilité analytique
- Instructions pour nous retourner le questionnaire complété

47



Transfert du questionnaire à l'EICom: www.elcomdata.admin.ch

Administration fédérale admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de l'électricité EICom

Page d'accueil | Contact | Déconnexion AdminECom Deutsch | Français | Italiano

Portail Administration Annoncé comme gestionnaire de réseau: EICom Testnetzbetreiber

Informations nouvelles
Données fixes
Adresse
Personne de contact
Chiffres.câ
Zone d'approvisionnement

Demander des fichiers
Télécharger des fichiers à l'EICom
Protocole de transmission
Hotline
Modifier le mot de passe

Demander des fichiers
Vous pouvez demander ici des formulaires à compléter à l'EICom. Il vous suffit de cliquer sur le formulaire souhaité qui vous sera envoyé par e-mail immédiatement.

Formulaire	Nom du fichier
Guide pour la comptabilité analytique pour tarifs 2011	ElCom_Wegleitung_Kostenrechnung_T2011
Comptabilité analytique (version light) pour tarifs 2011	ElCom_Kostenrechnung_light_T2011_f.xls
Comptabilité analytique (version longue) pour tarifs 2011	ElCom_Kostenrechnung_T2011_f.xls
Relevé des interruptions de l'approvisionnement 2010	ElCom_Versorgungsunterbreuche_2010_f.xls
Saisie des tarifs 2010	ElCom_Tarife_2010_f.xls
Saisie des tarifs 2009	ElCom_Tarife_2009_1_of.xls

Commission fédérale de l'électricité EICom
[Administrateur du site](#) | [Déclaration de protection des données](#)

48



Agenda

1. Introduction et présentation
2. Délais et documents relatifs
3. Conditions cadre
4. Calcul des coûts 2011
5. Questions

49



Questions?

Nous vous remercions pour votre attention.

Nous nous tenons volontiers à disposition en cas de questions.

www.elcom.admin.ch
info@elcom.admin.ch

ou



50



Pause

- Buffet/repas de midi
- Reprise à 13:30